



---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**ADOPTION DU BUDGET 2018 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

En conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance extraordinaire le lundi 18 décembre 2017 à 18 h, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, pour l'adoption du Budget de la Ville pour l'exercice financier 2018; et

QUE les délibérations du conseil municipal et la période de questions, au cours de cette séance, porteront exclusivement sur le Budget 2018.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 6 décembre 2017.

SOPHIE VALOIS, greffière